

SEANCE DU Mardi 17 Février 2009

Date de convocation : 05/02/09

Date d'affichage : 05/02/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

OBJET : 2009/C02/01

**Budget Principal
Débat d'Orientation
Budgétaire
Exercice 2009**

Acte rendu exécutoire : 27/02/09

Après dépôt en Préfecture le :

27/02/09

Et publication le : 27/02/09

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille neuf
Le 17 Février à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à la Mairie de Saint Lyé.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Christian REGNIER suppléant de M. Thierry BLASCO, Jacques MOUCHEL suppléant de M. Hugues FADIN, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Serge LARDIN, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, Patrick MAUFROY, Thierry PAUPE, Martine JOBE suppléante de M. Daniel PICARA, Claude REMY, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

Préfecture de l'Aube

27 FEV. 2009

Budget Principal – Débat d’Orientation Budgétaire – Exercice 2009

Madame la Présidente rappelle que les dispositions de l'article L.2312-1 alinéa 2 du CGCT renvoi de l'article L.5211-1 « dans les établissements publics de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Ce débat donne lieu à une délibération dont l'unique rôle est de prendre acte qu'il a bien eu lieu, afin de permettre au représentant de l'Etat dans le département de s'assurer que ce préalable à l'adoption du budget de l'exercice en cours a bien été respecté.

Vu les articles L.5211-1 et L.2312-1 alinéa 2 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Sur le rapport de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
55	0	0

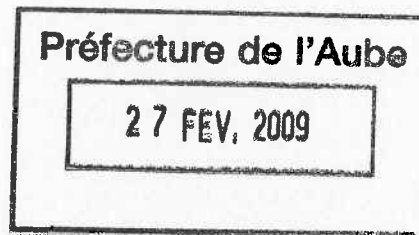
LE COMITE SYNDICAL

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire du budget principal pour l'exercice 2009.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 Février 2009
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

SDEDA

COMITE SYNDICAL DU 17 FEVRIER 2009

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE
2009**

Préfecture de l'Aube

27 FEV, 2009

BUDGET PRINCIPAL M 14

I - CADRE DU DEBAT

Dans les établissements publics comme les syndicats mixtes dont une commune comprend plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au comité syndical sur les orientations générales du budget.

Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois précédant l'examen du budget.

Les objectifs d'un D.O.B sont les suivants :

Ce débat permet à l'assemblée délibérante :

- discuter des orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif ;
- être informée sur l'évolution de la situation financière de la collectivité ;
- donner aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le débat d'orientation budgétaire n'a **aucun caractère décisionnel** et n'est donc pas sanctionné par un vote. Sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'État puisse s'assurer du respect de la loi.

Le débat ne s'organise pas sur la base de chiffres exprimant des propositions précises de dépenses ou d'inscriptions budgétaires.

La discussion porte sur les masses, les priorités et les objectifs.

II - BILAN PROVISOIRE DE L'ANNEE 2008

L'exercice 2008 venant d'être très récemment clos, les chiffres annoncés sont **provisoires** et **indicatifs**.

1) Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2008 peut être estimé à 465 500 € dont :

- 87 000 € de charges à caractère général
- 335 800 € de frais de personnel
- 33 000 € d'autres charges de gestion courante
- et 9 700 € de dotations aux amortissements

2) Recettes de fonctionnement

Elles sont estimées à 477 000 €.

- 76 000 € d'aides (CNASEA) pour les emplois CAE
- 109 000 € ont été refacturés au budget annexe : remboursement des postes des ambassadeurs du tri, G Hlubina et remboursement assurance maladie.
- 292 000 € de cotisation des collectivités membres (cotisation syndicale de 1 €/hbt)

L'excédent de fonctionnement prévisionnel 2008 est de 360 000 € (dont 350 000 € de reports des années précédentes).

3) Dépenses d'investissement

- 700 € : acquisition de mobilier de bureau

3) Recettes d'investissement

- 9 700 € d'amortissements (matériels informatiques et véhicule...)

III - PERSPECTIVES 2009

1) Dépenses de fonctionnement

La masse salariale devrait se stabiliser autour de 350 000 €. En mai 2009, le comité syndical devra faire le choix de pérenniser deux emplois d'ambassadeurs du tri.

Les autres postes budgétaires resteraient également stables par rapport à 2008.

2) Recettes de fonctionnement :

- il y aura une refacturation du budget principal au budget annexe de 2 postes (comptabilité : Virginie Marchand et suivi caractérisation : Grégory Hlubina) ainsi que les 6 emplois d'ambassadeurs du tri pour un montant de 175 000 €.

- les aides de l'Etat (CNASEA) pour les emplois aidés des 3 ambassadeurs jusqu'en avril à 5 400 €.

Pour participer à l'équilibre 2009, le Comité Syndical reprendra la totalité du résultat comptable 2008 estimé à 360 000 €, ce qui permettrait de maintenir et de stabiliser la **cotisation à 1 €/habitant** comme depuis 2005.

Il est à noter que le montant total de la cotisation des membres du SDEDA augmentera d'environ 7 500 € en raison du nouveau recensement 2006.

3) Sections d'investissement

Il serait souhaitable de prévoir l'aménagement des bureaux pour des questions d'optimisation de place et surtout de sécurité :

- 9 000 € câblage électrique, réseau...
- 10 000 € placards d'archives, rayonnages, vestiaires...

SEANCE DU Mardi 17 Février 2009

Date de convocation : 05/02/09

Date d'affichage : 05/02/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

OBJET : 2009/C02/02

**Budget Annexe
Débat d'Orientation
Budgétaire
Exercice 2009**

Acte rendu exécutoire :

27/02/09

Après dépôt en Préfecture le :

27/02/09

Et publication le :

27/02/09

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille neuf
Le 17 Février à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à la Mairie de Saint Lyé.

Présents (24) :

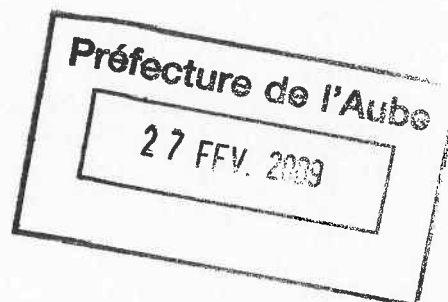
Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Christian REGNIER suppléant de M. Thierry BLASCO, Jacques MOUCHEL suppléant de M. Hugues FADIN, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Serge LARDIN, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, Patrick MAUFROY, Thierry PAUPE, Martine JOBE suppléante de M. Daniel PICARA, Claude REMY, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.



Budget Annexe - Débat d'Orientation Budgétaire – Exercice 2009

Madame la Présidente rappelle que les dispositions de l'article L.2312-1 alinéa 2 du CGCT renvoi de l'article L.5211-1 « dans les établissements publics de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L.2121-8 ».

Ce débat donne lieu à une délibération dont l'unique rôle est de prendre acte qu'il a bien eu lieu, afin de permettre au représentant de l'Etat dans le département de s'assurer que ce préalable à l'adoption du budget de l'exercice en cours a bien été respecté.

Vu les articles L.5211-1 et L.2312-1 alinéa 2 du CGCT,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M.14,

Sur le rapport de Madame la Présidente,

Après en avoir délibéré par,

Vote

Pour	Contre	Abstention
55	0	0

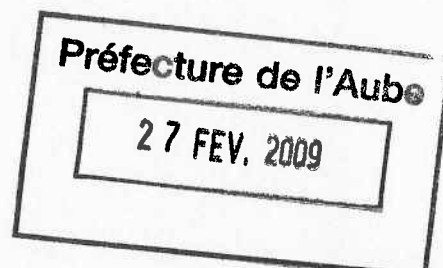
LE COMITE SYNDICAL

PREND ACTE de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire du budget principal pour l'exercice 2009.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 Février 2009
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.

BUDGET ANNEXE M 14

I - BILAN PROVISOIRE DE L'ANNEE 2008

Ce budget retrace uniquement les écritures comptables liées aux compétences « tri et traitement » des ordures ménagères. Le **coût de la collecte reste de la compétence des collectivités membres**.

1) Dépenses de fonctionnement

Le montant des dépenses réelles de fonctionnement 2008 est arrêté approximativement à la somme de 10 438 000 € sans prendre en compte les factures pas encore reçues au 19 janvier 2009 qui peuvent être estimées à 850 000 €.

- ↳ 7 140 000 € de tri des déchets valorisables, traitement des OM, déchets verts, ... sans prendre en compte les factures pas encore reçues au 19 janvier 2009 estimées à 850 000 €
- ↳ 100 000 € de personnel (6 ambassadeurs, V Marchand et G Hlubina)
- ↳ 1 900 000 € d'aides EE / Adelphe reversées aux collectivités : 4 trimestres 2008 + liquidatif 2007 + subventions à la communication + aides ambassadeurs)
- ↳ 1 290 000 € de rachat matières (4 trimestres 2008 + solde 2007)
- ↳ 17 000 € de titres annulés sur l'exercice 2008 (trop versé des 12^{ème} reversés aux collectivités)

2) Recettes de fonctionnement

Elles correspondent au coût de la part « tri et traitement » des contrats des collectivités membres.

- ↳ 2 337 000 € d'aides EE (4 trimestres 2008 + liquidatif 2007 + aides pour les ambassadeurs 2007 + subventions relatives à la communication) dont 1 900 000 € reversés aux collectivités (4 trimestres 2008 + liquidatif 2007 + subventions relatives à la communication)

↳ liquidatif 2008 estimé courant 1^{er} trimestre 2009 et qui sera versé en avril-mai 2009.

↳ 850 000 € de rachat matière perçus (solde 2007 et 3 trimestres de rachat matières).

↳ Le cours des matières valorisées a fortement chuté au cours du 4^{ème} trimestre 2008. Le 4^{ème} trimestre 2008 qui sera versé aux collectivités sera très inférieur au montant estimé (Exemple : carton qui passe de 60 € à 16 € et le plastique de 235 € à 149 €)

3) Sections d'investissement

- ↳ Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement du poste de transfert des Ecrevolles: 11 700 €
- ↳ Logiciel de pesée du site des Ecrevolles : 4 600 €

II - PERSPECTIVES 2009

1) Dépenses de fonctionnement

Le montant prévisionnel s'arrêterait à la somme de 11 000 000 € avec les éléments suivants :

- coût de tri des déchets valorisables, transport et traitement des OM pour les contrats départementaux : 9 000 000 € (coût 2007 : 7 850 000 €).

↳ Estimatif des tonnages enfouis 2009 : 95 000 tonnes. De même, la TGAP est estimée à 13 € HT/tonne soit + 58 % / 2008 (TGAP 2008 : 8,21 € HT)

- 1 450 000 € d'aides EE/Adelphe (4 trimestres 2009 + liquidatif 2008) reversées aux collectivités

↳ La population du Département de l'Aube ayant augmenté au 1^{er} janvier 2009 de 7 000 €, le STT diminuera à tonnage et performance identique (car la performance kg/an/hbt diminuera)

- 550 000 € de rachat matières (4 trimestres 2009 + liquidatif 2008).

↳ Forte baisse du cours des matières valorisées

- Refacturation du budget principal au budget annexe de 2 postes (comptabilité : Virginie Marchand et suivi caractérisation : Grégory Hlubina) et des emplois des ambassadeurs du tri.

- Etude infrastructure du bâtiment des Ecrevolles : 4 000 € HT et protection du pont-basculé : 5 000 € HT

- Création du site internet du SDEDA : estimatif de 20 000 € HT

2) Recettes de fonctionnement :

Une somme identique à celle de la section de dépense de fonctionnement sera inscrite.

Les aides Eco-Emballages et Adelphe et le rachat des matières par les filières agréées dans le cadre du barème D, seront inscrits dans cette section.

3) Sections d'investissement

Il sera proposé d'inscrire de nouveau, pour cet exercice, les travaux d'aménagement du poste de transfert des Ecrevolles :

- marché de travaux de 160 000 € HT (entreprise EIFFAGE) ;
- plus solde de la maîtrise d'œuvre de 9 000 € HT (société ARRIA) : réfection de la voirie de sortie du bâtiment et travaux de collecte des eaux pluviales.

Un véhicule complémentaire pour les déplacements des ambassadeurs est à prévoir : 15 000 € HT

SEANCE DU Mardi 17 Février 2009

Date de convocation : 05/02/09

Date d'affichage : 05/02/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

OBJET : 2009/C02/03

**Lot 1 marché T2 2005
« Traitement des Déchets
Ménagers Résiduels (DMR) et
Mise à disposition,
exploitation d'un centre de
transfert à proximité de
l'agglomération troyenne,
chargement et transport des
déchets (DMR) avec le
groupement conjoint des
sociétés VALEST et SITA
DECTRA » - Avenant n°3**

Acte rendu exécutoire :

27/02/09

Après dépôt en Préfecture le :

27/02/09

Et publication le :

27/02/09

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille neuf
Le 17 Février à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à la Mairie de Saint Lyé.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Christian REGNIER suppléant de M. Thierry BLASCO, Jacques MOUCHEL suppléant de M. Hugues FADIN, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Serge LARDIN, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, Patrick MAUFROY, Thierry PAUPE, Martine JOBE suppléante de M. Daniel PICARA, Claude REMY, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

PRÉFECTURE DE L'AUBE

27 FEV. 2009

Lot 1 marché T2 2005 « Traitement des Déchets Ménagers Résiduels (DMR) et Mise à disposition, exploitation d'un centre de transfert à proximité de l'agglomération troyenne, chargement et transport des déchets (DMR) avec le groupement conjoint des sociétés VALEST et SITA DECTRA » - Avenant n°3

Le marché Traitement des Déchets Ménagers Résiduels (DMR) et Mise à disposition, exploitation d'un centre de transfert à proximité de l'agglomération troyenne, chargement et transport des déchets (DMR) unissant le SDEDA au groupement conjoint société VALEST/société DECTRA en date du 16 décembre 2005 et notifié le 19 décembre 2005 a été conclu pour une durée initiale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2006, avec possibilité de reconduction expresse de deux périodes de douze mois, afin que sa durée totale ne puisse excéder cinq ans, soit le 31 décembre 2010 (ci-après « le Marché »)

L'objet du présent avenant est de tenir compte de la variation des tonnages des déchets (DMR). Il est proposé que les Parties se rapprochent une nouvelle fois dans le cadre du présent avenant afin d'intégrer cette modification de l'acte d'engagement et du Détail Estimatif.

Etant entendu que le montant de l'avenant est inférieur à 5 %.

Le détail du montant total des prestations pour la période 2006 - 2009 est indiqué en annexe, la synthèse est la suivante :

- Marché initial :	19 368 417,50 € HT
- Marché avec le présent avenant :	20 331 910,31€ HT
- La plus value est de :	963 492,81 € HT

soit **4,97 %** du marché initial et de ses avenants.

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré par,

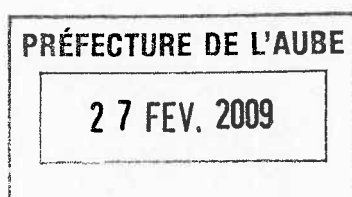
Vote		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 du lot n°1 relatif au marché de Traitement des Déchets Ménagers Résiduels (DMR) et Mise à disposition, exploitation d'un centre de transfert à proximité de l'agglomération troyenne, chargement et transport des déchets (DMR).

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 Février 2009
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



SEANCE DU Mardi 17 Février 2009

Date de convocation : 05/02/09

Date d'affichage : 05/02/09

Nombre de membres du
Comité Syndical : 44

Nombre de membres en
exercice : 44

Membres présents : 24

OBJET : 2009/C02/04

**Avenant n°3 au
lot 4 du marché T2 2005 avec
la société SOREPAR pour le
TRI des emballages
ménagers légers
Avec en option : mise à
disposition et exploitation
d'un centre de transfert**

PRÉFECTURE DE L'AUBE

27 FEV. 2009

Acte rendu exécutoire :

4762109

Après dépôt en Préfecture le :

27/02/09

Et publication le :

27/02/09

La Présidente,



Danièle BOEGLIN

L'An Deux Mille neuf
Le 17 Février à 17 heures 30.

Les membres du Comité Syndical légalement convoqués au lieu ordinaire des séances sous la Présidence de Madame Danièle BOEGLIN à la Mairie de Saint Lyé.

Présents (24) :

Mme Danièle BOEGLIN, Présidente.

MM. Patrick DYON, Nicolas JUILLET, Jean WEINLING, Vice-Présidents.

Mmes et MM. Jean-Pierre ABEL, Christian REGNIER suppléant de M. Thierry BLASCO, Jacques MOUCHEL suppléant de M. Hugues FADIN, Philippe GIFFARD, William HANDEL, Jean-Michel HUPFER, Jacques IRDEL, Pierre JOBARD, Bertrand JOURNE, Joël LADEVEZ, Serge LARDIN, Robert LUDOT, Jean-Marie MACQUET, Jean-Claude MOUCHEL suppléant de M. René MARIE, Maurice MARY, Patrick MAUFROY, Thierry PAUPE, Martine JOBE suppléante de M. Daniel PICARA, Claude REMY, Christian TRICHE.

Absents ou excusés (20) :

Mmes et MM. Jean-Jacques ARNAUD, Christian BRANLE, Francis DEHAUT, Alain DEROIN, Yves FOURNIER, Jean-Michel FRAMERY, Olivier GIRARDIN, Michel JACOB, Michel LAMY, Pascal LANDREAT, Ludovic LE ROY, Catherine MANDELLI, David PARISON, Pierre PESCAROLO, Joëlle PESME, Jacques RIGAUD, Marie-Noëlle RIGOLLOT, Marie-Claude ROUSSELOT, Marc SEBEYRAN, Philippe TALBOT.

**Avenant n°3 au lot 4 du marché T2 2005
avec la société SOREPAR pour le TRI des emballages ménagers légers
Avec en option : mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert**

Le Marché de tri des emballages ménagers légers unissant le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube (SDEDA) à SOREPAR en date du 16 décembre 2005 a été conclu pour une durée initiale de trois ans à compter du 1^{er} janvier 2006, avec possibilité de reconduction expresse de deux périodes de douze mois, afin que sa durée totale ne puisse excéder cinq ans, soit le 31 décembre 2010 (ci-après « le Marché »).

Dans le cadre de ce Marché, SOREPAR doit assurer le tri des emballages ménagers légers et l'évacuation et le traitement des refus.

L'objet du présent avenant est de tenir compte de la variation des tonnages d'emballages ménagers légers. Il est proposé que les Parties se rapprochent une nouvelle fois dans le cadre du présent avenant afin d'intégrer cette modification de l'acte d'engagement et du CCTP.

CECI EXPOSE, LES PARTIES ONT CONVENU CE QUI SUIT :

ARTICLE 1 – OBJET DE L'AVENANT

Le présent Avenant n°3 a pour objet de préciser le montant des prestations pour les années 2006, 2007, 2008 et 2009 du marché tel que décrit annexe.

ARTICLE 2 - ENTREE EN VIGUEUR DES DISPOSITIONS DE L'AVENANT

Les dispositions du présent Avenant sont applicables à compter du 1^{er} mars 2009.

ARTICLE 3 – MODIFICATION DU CCTP

« ARTICLE 2 – PROVENANCE DES DECHETS A TRAITER

L'exploitation du service ne concerne que les déchets, définis à l'article 1.1 du CCTP, en provenance des membres du SDEDA, selon l'échéancier suivant. Les tonnages de déchets et le planning ne sont donnés qu'à titre indicatif dans le tableau suivant :

Du 1^{er} janvier 2006 au 31 décembre 2006 (en tonnes)

	Tri
Tonnes sur l'année	238.262 t

Du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2007

	Tri
Tonnes sur l'année	769.739 t

Du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008

	Tri
Tonnes sur l'année	1 286.907 t

Du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009

	Tri
Tonnes sur l'année	1 750.000 t

Etant entendu que le montant de l'avenant est inférieur à 5%,

Le détail du montant total des prestations pour la période 2006 - 2009 est indiqué en annexe, la synthèse est la suivante :

- **Marché initial :** 1 086 014.00 € H.T
- **Marché avec le présent avenant :** 1 139 055.44 € H.T
- **La plus value est de :** 53 041.44 € HT
soit **4.88 %** du marché initial et de ses avenants.

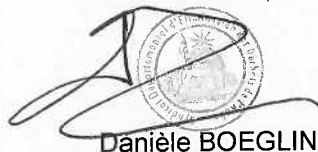
LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré par,

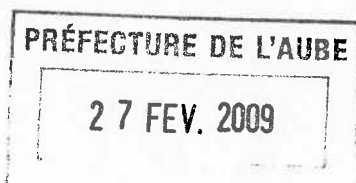
Vote		
Pour	Contre	Abstention
55	0	0

AUTORISE Madame la Présidente à signer l'avenant n°3 concernant le lot n°4 pour l'entreprise SOREPAR relatif au marché de TRI des emballages ménagers légers, avec en option la mise à disposition et exploitation d'un centre de transfert.

Extrait certifié conforme,
Troyes, le 25 Février 2009
La Présidente,



Danièle BOEGLIN



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'État et de sa publication.